



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseils en paris sportifs : la DGCCRF et l'ANJ appellent les parieurs à la prudence face aux sites de tipsters

Paris, le 25/06/2024

A l'occasion de l'Euro de football 2024 et dans la perspective des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024, la Direction générale de Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF) et l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) appellent les consommateurs à la plus grande prudence à l'égard des sites de conseils en paris sportifs.

En 2023, le secteur des jeux d'argent en ligne a atteint un produit brut de jeux (PBJ) de 2,4 milliards d'euros, généré à 63 % par les paris sportifs en ligne. Pour renforcer la coordination de leurs actions en matière de protection des consommateurs dans le secteur des jeux d'argent et de hasard, la DGCCRF et l'ANJ ont signé, en décembre 2023, un protocole de coopération.

A l'occasion de l'Euro de football et dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, la DGCCRF et l'ANJ portent une attention particulière à la lutte contre les pratiques abusives en matière de jeux d'argent et de hasard. Elles appellent donc les consommateurs à redoubler de vigilance, notamment face aux promesses de gains faciles pouvant circuler sur les réseaux sociaux.

La DGCCRF est particulièrement attentive à la multiplication des offres de conseils en paris sportifs. Les pronostiqueurs - autrement appelés « *tipsters* » - se font notamment connaître sur les réseaux sociaux, où leurs contenus sont relayés par certains influenceurs.

Ces conseils, délivrés gratuitement ou sous la forme d'abonnements payants, portent sur l'analyse et les résultats probables d'évènements sportifs visant à orienter les paris des consommateurs. Afin de favoriser la souscription d'abonnements, certains opérateurs affichent un train de vie luxueux sur les réseaux sociaux en alléguant que leurs conseils en pronostics sportifs permettraient de gagner beaucoup d'argent en peu de temps.

En 2020 et 2021, la DGCCRF, en lien avec l'ANJ, a réalisé une enquête ciblant la loyauté des pratiques dans le secteur des paris en ligne. Près de la moitié des 11 sites contrôlés (45 %)

Service presse ANJ - 06 01 08 20 91 - presse@anj.fr

Service presse DGCCRF - 01 44 97 23 91 - presse@dgccrf.finances.gouv.fr

affirmaient, de façon plus ou moins explicite, que le recours aux services de pronostiqueurs augmente les chances de gains ; 4 tipsters ont ainsi fait l'objet de procès-verbaux pénaux.

La DGCCRF et l'ANJ rappellent aux consommateurs que toute allégation laissant entendre qu'un service augmenterait les chances de gagner aux jeux d'argent et de hasard est de nature trompeuse et susceptible de constituer un délit passible de poursuites pénales. Dans le cadre du plan de contrôle renforcé pour les JOP2024 et afin de garantir la protection des consommateurs, la DGCCRF et l'ANJ poursuivent leurs investigations.

Liens utiles :

- [SignalConso](#), pour signaler un problème rencontré avec un professionnel.

Service presse ANJ - 06 01 08 20 91 - presse@anj.fr

Service presse DGCCRF - 01 44 97 23 91 - presse@dgccrf.finances.gouv.fr